AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VIII. MANITOBA No. 7.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 11 JUILLET, 1878.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mie
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite.
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

Succession Stanislas Desrosiers.

—(o)—

Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont par le present notifiees de les presenter, d'ici à deux semaines, au soussigné.

J. DUBUC.
Procureur de l'Administrateur

St. Boniface, 16 Mai, 1878.

BEATTY

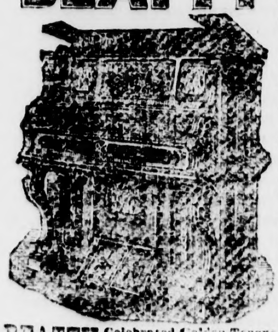

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS
ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated ADVERTISER and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*. UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877. 1aa

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à present autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlee avec les gommes parement medicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guerir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été gueries de rhumatisme très douleureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guerissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac, sont sans pareilles pour les rhumes invéterés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. 1-A.

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais public dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a . C. S. ROYAL, Gerant.

BEATTY

BEATTY'S PIANOS AND ORGANS. WASHINGTON, NEW JERSEY. Beatty's Pianos, grand, square and upright, are pronounced by the press and the people as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them. They possess power, brilliancy and sympathetic delicacy, exquisitely beautiful solo effects, and the only stop action ever invented that cannot be disarranged by use. The bellows capacity is so great that but little effort is required with the feet to supply all the air necessary. Best made organs in the market. All solid wood cases. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

ORGANS, BEATTY PIANOS. The public are particularly cautioned against bogus instruments which are being palmed off as genuine Beatty celebrated Pianos and Organs, and particularly from parties in the West and South-West, where this detestable trickery has been extensively practised on the reputation I have gained; also beware of anonymous circulars with false quotations from certain trade journals. Write for explanation. Send for Beatty's Illustrated Piano and Organ Advertiser, containing testimonials from millionaires, bankers, merchants, lawyers, clergymen, and thousands of purchasers throughout the length and breadth of the land, with full particulars of the great Piano and Organ war against high prices. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

VENEZ-VOYEZ-ACHETEZ

A l'Ancienne Place !

MAGASIN D'EPICERIES

DE SAINT BONIFACE.

———o———

M. EDOUARD PRINCE ayant acheté le fond de Magasin de MM. Geo. Roy et Cie., consistant en un assortiment general d'epiceries de choix, a l'honneur d'en informer ses amis et les nombreuses pratiques qui favorisaient l'ancien proprietaire. Les marchandises sont toutes de premiere qualite, et les citoyens de St. Boniface, n'auront pas besoin de traverser la Riviere pour aller à Winnipeg, attendu que ses prix sont plus bas que ceux des marchands de Winnipeg.

Venez faire une visite, afin de juger par vous-mêmes.

ED. C. PRINCE,

St. Boniface, 2 Mai, 1878.

Epargnez votre Argent

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à crédit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages a temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On echangera une douzaine de petits wagons legers, buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Metis.

1n a T.I.

A BON MARCHE!

—

Grande Nouvelle

MAGASIN NOUVEAU.

M. A. Lasalle informe ses amis et le public en generale de la Province qu'il vient d'ouvrir un magasin d'epiceries en general à St. Boniface vis-à-vis de G. Desauteis.

On trouvera entr'autre à son magasin les effets suivants :

THÉ ET CAFÉ
SUCRE
LARD
TABAC
JAMBON ET BACON
ŒUFS ET BEURRE FRAIS
ETC, ETC, ETC.

De plus M. A. Lasalle sollicite le patronage de tous les canadiens qui viennent à Manitoba.

VENEZ EN FOULE

Acheter au magasin a bon marche.

A. LASALLE

St. Boniface 25 Avril 1878.

Avis.

—(o)—

Avis est par les présentes donné que le nombre requis de résidents et franc tenanciers du township 13, rang 2 Est du Meridien Principal, ont presenté une pétition au Lieut. Gouverneur en Conseil pour obtenir la permission de s'organiser en municipalité, en vertu de la 38e Vict. Cap. 31 des Statuts de Manitoba.

J ROYAL,
Secrétaire-Provincial.

BEATTY

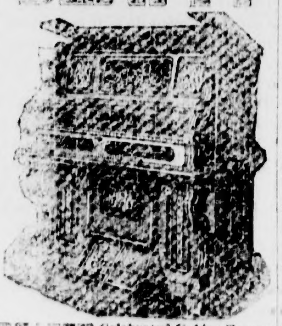

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS
ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated ADVERTISER and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

Chemin de Fer Pacifique Canadien

—(o)—

SOUMISSIONS POUR REMISE DE LOCOMOTIVES.

Des Soumissions pour Remise de Locomotives à Selkirk seront reçues à ce bureau jusqu'à samedi midi le 13 Juillet 1878 pour la construction d'une Remise de dix machines, sur les terrains de la Station de Selkirk, Province de Manitoba.

On peut voir les plans, devis, formules de soumissions et obtenir les autres renseignements aux bureaux de l'Ingénieur du District à Winnipeg, ou de l'Ingénieur-en-Chef à Ottawa.

On avertit les contracteurs que nulle soumission ne sera considerée qui ne sera pas strictement d'accord avec les formules imprimées, et dans le cas d'associés, à moins que la signature, le domicile, et la profession de chaque associe ne soient indiqués dans la soumission.

On exigera un dépôt de 5 par cent sur la somme totale du contrat pour en assurer l'execution.

A la soumission devront être attachées les signatures de deux cautions solvables et responsables, demeurant en Canada, et disposées à garantir l'exécution de toutes les conditions et de l'ouvrage indiqué au contrat.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dep^t. des Travaux Publics,
Ottawa, 7 Mai, 1878.

NOMS des personnes faisant application pour Licences d'Hôtels, d'Auberges et d'Epiciers dans la Province de Manitoba.

F. Palcher,	St. Boniface Est,	Hôtel.
F. Mondor,	"	"
P. H. Prince,	"	"
R. P. Mulligan,	" Ouest,	Auberge.
W. J. Alcock,	High Bluff,	"
E. Burnell,	Westbourne,	Hôtel.
A. Anderson,	Portage Laprairie,	"
E. Boucher,	Selkirk Est,	Taverne
A. Couture,	" Ouest,	"
M. Tooney,	" "	"
A. McDonald,	" "	"
H. Bullock,	" "	Epicier.
M. Dufly,	Winnipeg,	Hôtel.
L. W. McLean,	Poplar Point,	Auberge.
A. McLeod,	Gladstone,	"
H. Joachim,	St. Paul,	"
M. Flett,	St. Andrew,	Epicier.
W. Lyons,	Portage Laprairie,	Hôtel.
E. & R. Shore,	St. Charles,	"
Wm. Gallie,	Scratching River,	Hôtel
Alex. Mathews,	Totogan,	"
J. J. Mellon,	Portag. Laprairie,	Auberge
W. P. Hutcheson,	Emerson,	"
W. Ward,	Morris,	"
G. Gray,	Headingly,	"
H. Moncrieff,	St. Fr.-Xavier,	Epicier.
D. Mathewson,	West Lynn,	"
E. W. Gigot,	Portage Laprairie,	"
G. Mowat,	Westbourne,	"

W. G. FONSECA,
President des Commissaires de Licences.

Winnipeg, 1er Juin, 1878.

NOUVELLE LIGNE

—

Nouveau Stage!

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer le public voyageur qu'il vient d'ouvrir une Ligne de Stage entre Winnipeg et le Lac des Bois.

Le premier départ aura lieu Jeudi prochain le 7 Juin courant, du *Grand Central Hotel*, de Winnipeg, à 7 heures A.M.

La diligence continuera de faire ce trajet tous les Jeudis de chaque semaine, au point et à l'heure ci-haut mentionne.

Pour plus amples informations s'adresser à

W. R. SINCLAIR,
Propriétaire,

ou à PH. GARNOT,
Agent.

St. Boniface, 20 Juin, 1878.

L'IMPRIMERIE PÂLE

LE "METIS."

Jeudi, 11 Juillet, 1878.

Nous croyons que Sa Grâce Mgr. Taché sera de retour au commencement du mois prochain.

M. le Dr. Schultz aura à lutter dans le comté de Lisgar, contre M. O. P. Jackson, de Rockwood Mills.

Je suis certain que mon frére succèdera à Hayes, dit Orville Grant. Tous les pillards, tous les voleurs, tous les vauriens que Grant à sortis du Pénitencier, regrettent les beaux jours où ils volaient impunément le gouvernement, et désirent en voir le retour.

M. Ryan, député de Marquette ne manquera pas d'adversaires, parait-il, pour lui disputer les faveurs populaires. On parle déjà dans les journaux de Mr. Wagner, arpenteur de Ossowo, de M. W. F. Luxton, de M. F. E. Cornish, et enfin, *the last but not the least*, de l'Hon. M. Alex. Morris.

M. Gilbert McMicken, qui arrive d'Ontario nous apporte la nouvelle du refus positif de l'Hon. M. Alex. Morris d'accepter la candidature qui lui était offerte pour le comté de Selkirk dans les intérêts conservateurs. On se demande maintenant quel sera l'adversaire de M. D. A. Smith qui doit briguer de nouveau les suffrages des électeurs. Il est question de l'Hon. M. Norquay.

Les dernières pluies ont beaucoup activé la végétation. Depuis ce printemps la température a été exceptionnellement favorable, et nous recevons les meilleures nouvelles de toutes les parties de la Province. Si rien de fâcheux n'arrive, la récolte sera donc surabondante. Jusqu'ici nous sommes rassurés à l'endroit des sauterelles dont on ne parle que peu ou point du tout dans les journaux américains. Espérons que ce vilain insecte ne reparaîtra de si tôt dans nos prairies.

Dans les autres provinces, les grains promettent aussi un fort rendement en dépit de la redoutable mouche à patates dont les ravages seront circonscrits, cette année encore.

Aux Etats-Unis, les relevés officiels constatent un énorme excédant de la production sur les besoins de la consommation. Ce surplus se chiffre par millions de minots. Le commerce et l'industrie, en souffrance depuis si longtemps, trouveront sans doute un puissant auxiliaire dans l'agriculture qui déploie ses richesses avec tant de prodigalité dans notre pays, et à l'étranger.

Le Lieutenant-Gouverneur, est allé ces jours derniers, visiter le Pénitencier Provincial. Instruits de son arrivée, les citoyens de Rockwood se sont rendus en grand nombre pour lui présenter une adresse de bienvenue, et le féliciter de sa nomination au haut poste qu'il occupe. L'Hon. M. Cauchon après avoir exprimé le plaisir que lui causait cette sympathique réception, esquissa à grands traits le rôle qui lui était dévolu. Je ne suis pas venu ici, dit-il, pour favoriser une législation favorable ou hostile à tel ou tel élement, ou à telle ou telle classe. Non, mon devoir est tracé par la constitution même : c'est de veiller aux intérêts généraux de la population et du pays Et comment pourrais-je méconnaître les vrais principes sur lesquels repose notre système politique, après les avoir étudiés, et surtout après avoir lutté si longtemps pour les appliquer à notre administration dans toute leur plénitude.

Les paroles de Son Excellence ont été fort applaudies : elles auront sans doute pour effet de rassurer les esprits que l'exploitation des préjugés aurait pu inquiéter.

Il y a beaucoup d'excitation à Montréal au sujet de la démonstration que les orangistes ont décidé de faire le 12 de ce mois. Il a été rumeur que sur l'invitation des irlandais de la cité, 15 à 18,000 de leurs compatriotes des Etats Unis devaient venir prendre part à un grand pic-nic organisé pour la veille. Cette nouvelle indiquait que des deux côtés, on se préparait à une bataille en règle pour le 12. Heureusement, ce bruit a été contredit : cependant il n'en est pas moins à craindre que la journée du 12 ne soit témoin de quelques douloureux événements. Le maire a lancé, parait-il, une proclamation pour empêcher ce jour là, tout rassemblement dans les rues publiques qui serait de nature à troubler la paix.

Un journal d'Ontario publiait ces jours derniers à ce sujet un curieux article. Nous sommes fatigués, disait-il, de ces éternelles querelles qui ne nous intéressent guère. Et pourquoi, au lieu de venir chaque année, nous assourdir du bruit de leurs provocations et de leurs luttes, ces deux partis irréconciliables, n'iraient-ils pas vider leur différend à respectueuse distance de nos villes ou la population paisible se trouve si exposée. Que l'on aille donc se battre, ajoute-t-il, en terminant, là où les indifférents ne seront ni menacés, ni maltraités, ni assassinés, et que cela finisse...par une extermination générale s'il le faut.

Les partis politiques ont engagé la partie dans les différentes provinces du Canada. Des deux côtés, l'organisation est presque complète : à Ontario, surtout, on y met dans les deux camps, une activité extraordinaire. Le choix des candidats est déjà fait et publié à l'exception de quelques rares collèges électoraux. Ce sera, de l'aveu de tout le monde l'une des luttes les plus vives qui aient eu lieu sur notre théâtre politique.

Depuis cinq années surtout, la députation et la presse—conservatrice et libérale—se livrent un combat acharné. Accusations de tout genre intrigues de toute sorte, scandales de de toute nuance, scènes de toute description, au Parlement, dans la rue, et dans les journaux, rien n'a manqué pour aigrir les esprits et creuser l'abîme qui sépare désormais nos politiciens.

Et au milieu de toute cette agitation perce l'oubli, ou plutôt le mépris des dignités les plus sacrés, et l'abaissement graduel des caractères: fruit de la vénalité, du trafic des emplois et des consciences.

Quand donc aurons nous pour représentants des hommes, dans le sens naturel du mot, et dévoués aux intérêts publics, à quelque parti qu'ils appartiennent ?

Quand donc enfin la justice du peuple repoussera loin de nos Parlements qu'ils déshonorent, ces êtres avilis qui vendent pour un peu d'or ce qu'ils appellent leur honneur ou leurs convictions ?

Le *Pioneer Press* de St Paul annonce que décidement, nous aurons d'ici à l'automne un chemin de fer devant relier Winnipeg à St. Paul. Si nous devons en croire notre confrère qui parait bien informé, tout obstacle à la réalisation de ce grand projet aurait disparu. Voilà une nouvelle qui sera bien accueillie par notre population que l'on avait encore habituee à douter de la reprise des travaux dans le cours de cet été.

Ainsi donc, nos voisins entendent se mettre à l'œuvre sérieusement : ils comprennent l'importance de diriger vers leurs grands centres le commerce de la vallée de la Rivière Rouge et du Nord-Ouest. En attendant que nous ayions des communications directes avec les autres provinces, par le Pacifique Canadien, ce débouché profitera non seulement aux Etats-Unis, mais à l'immense région qui nous sépare des Montagnes Rocheuses. Commerce, industrie, agriculture, immigration, tout enfin recevra une vigoureuse impulsion.

Ce qui languit aujourd'hui sera ravivé : les horizons du travail, de la spéculation seront agrandis ; le capital moins soupçonneux élargira le cercle de ses opérations ; et nous verrons notre jeune pays se développer, et lutter d'activité avec les autres provinces. Il y a dans notre sol un fonds inépuisable de ressources : nous avons tout ce qui est essentiel au progrès, à la prospérité : richesses naturelles et esprit d'entreprise. Et avec les moyens que la civilisation plus avancée met à son service, nous pourrions en peu de temps changer la face de notre Province. La vapeur, le chemin de fer, voilà l'engin qui est destiné à opérer bientôt cette révolution.

Dans quelques années, lorsque l'aisance aura pénétré partout, lorsque nos campagnes seront peuplées de riches et honnêtes cultivateurs, lorsque de jolis villages s'élèveront ça et là dans nos plaines, alors plus d'un regrettera, ou d'être parti, ou de n'être pas venu, lorsqu'il le pouvait avec avantage.

Nombre de canadiens arrivés dernièrement des Etats-Unis sont émerveillés de l'apparence des moissons, et de la beauté de Manitoba. Ils ne peuvent comprendre que l'on déserte après l'avoir foulée, une terre aussi productive, aussi hospitalière. Encore moins, sont-ils capables d'assigner quelque raison aux malicieux rapports publiés et colportés par certaines gens.

L'avenir dira si nous avons eu tort d'inviter nos nationaux à venir ici pour s'emparer du sol, lorsqu'il en est temps encore.

Notes Politiques.

Plusieurs destitutions ont eu lieu à Québec et toutes, dit-on, sont tombées exclusivement sur des canadiens français.

—

Pendant sa récente visite à Québec, Lord Dufferin a eu une entrevue avec M. Joly. Son Excellence a de plus mandé l'Hon. M. Chapleau et a eu un entretien d'une heure et demie avec le chef de l'opposition.

—

Le Sénat des Etats Unis a voté le crédit pour le paiement de l'indemnité fixée par la commission des pêcheries, sous certaines restrictions qui feront l'objet d'une correspondance avec le gouvernement anglais.

—

Les conservateurs ont remporté les élections locales, au Nouveau-Brunswick, par une majorite de quinze voix.

Trente cinq élections ont eu lieu, 25 députés opposés au gouvernement ont été élus et 10 ministériels.

—

S'il faut en croire les rumeurs qui nous arrivent de Québec, le gouvernement serait décidé à demander une nouvelle dissolution des chambres, si l'opposition continue de le tenir en échec. On conçoit qu'il soit embarrassant de gouverner avec le seul vote de l'Orateur dont le rôle ne consiste pas a tenir ainsi la balance des pouvoirs, mais a maintenir surtout la discipline de l'Assemblée.

Il parait, en outre, que le Conseil Législatif hostile au Ministère qui en veut à son existence même, nous prépare des surprises.

Nous verrons.

—

M. F. Desaulniers a présenté une requête des électeurs de Trois Rivières, exposant à l'Assemblée de Québec que leur député M. Turcotte avait violé les privilèges de la Chambre, en se faisant élire sous de faux prétextes. M Joly a soulevé deux points d'ordre : 1o. Que ce n'était pas le temps des pétitions. 2o Qu'on n'interrompait pas un débat pour soulever une question de privilège.

Après quelques moments de discussion, M. l'Orateur s'est levé pour décider que cette pétition qui le met lui même en cause était hors d'ordre. Par ce procédé M. Turcotte retardait de trois jours la réception de la pétition.

FETE AU COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

Sa Grace Mgr. Tache.

St Hyacinthe, le 26 juin 1878

Le collége de St. Hyacinthe vient d'être le théâtre d'une des plus belles fêtes de familles qu'on puisse imaginer. Depuis longtemps les anciens élèves de cette maison attendaient avec une impatience fébrile le jour qui devait les voir tous de nouveau réunis au sein de leur *Alma mater*.

Le comité qu'on avait chargé de l'organisation de cette fête a déployé une ardeur et une habileté dignes de plus grands éloges et un brillant succès, dépassant de beaucoup les espérances de tout le monde, a couronné ses efforts.

A huit heures, mardi soir, la fête a commencé suivant le programme officiel. Plus de mille anciens élèves se sont rendus au collége et ont rempli la vaste salle de récréation qui était richement décorée et au fond de laquelle était dressée une estrade. La fanfare ayant joué une marche spécialement composée pour l'occasion M. Louis Lussier, de la classe des "finissants," a lu au nom des élèves actuels une adresse de bienvenue aux anciens élèves, M le juge Sicotte a répondu au nom de ces derniers ; le savant magistrat a développé cette vérité : la science approche de Dieu. Puis un chœur bien exercé a chanté une cantate composée pour la circonstance par un des professeurs du collège, je crois ; la musique est la composition de A. Béique, ancien élève et aujourd'hui professeur de musique du collége. La cantate qui a été très goûtée de l'auditoire, redit dans un langage simple mais poëtique le but de la réunion ; ce chant a été suivi d'un entretien, entre trois "anciens élèves" et deux élèves actuels, sur les commencements du séminaire

Enfin la séance, terminée, nous nous sommes dispersés dans les magnifiques parterres qui entourent le collège et qui en font l'un des endroits les plus enchanteurs qu'on puisse voir.

Pendant que les anciens élèves se promenaient dans les belles allées ombragées de majestueux ormes et illuminées par des centaines de lanternes chinoises, la fanfare faisait entendre des airs nationaux, tel que "Vive la canadienne" etc ; de temps en temps, tandis que les musiciens se reposaient, un groupe d'anciens confréres qui s'étaient retrouvés après une séparation de dix ans, chantait à pleins poumons.

Vers onze heures, la foule s'est dispersée.

Ce matin, tout le monde était sur pied de bonne heure. A neuf heures le convoi de Montréal amena le dernier détachement d'anciens élèves ; comme hier, les élèves actuels, le corps de musique en tête, sont allés au devant de leurs frères ainés et les ont reçus à la gare. Puis tous se sont rendus à l'eglise paroissiale, où Mgr Fabre a dit une messe basse. Après la messe une procession composée de plus de douze cents personnes, s'est formée et a pris le chemin du séminaire.

Les visiteurs ayant entouré le perron du collége sur lequel on remarquait plusieurs membres du clergé, les professeurs du séminaire, NN. SS. les évêques Fabre, Moreau, Larocque et McIntyre, M. le Juge Papineau, au nom des anciens élèves présenta aux messieurs du séminaire une adresse de remerciements et d'éloges. Puis Mgr. Taché l'éloquent prélat du Nord Ouest a pris la parole pour offrir au séminaire les deux présents que les anciens élèves ont faits à leur *Alma mater*. Ces dons consistent en un appareil de jet d'eau et en une magnifique statue en bronze du Revérend Messire Girouard le vénéré fondateur du collége. Cette statue, que les connaisseurs s'accordent à admirer, sort des ateliers de L. N. H. Hérard, fondeur, de Montréal. Il est bon de dire que M. Hérard est le premier canadien français qui coule une statue de ce genre.

Je ne saurais donner en quelque lignes une idée, même faible, du discours prononcé en cette circonstance par Mgr. Taché ; il faut que vous le publiez en entier aussitôt que possible. C'est un morceau d'éloquence comme on n'en entend que très rarement En écoutant le vénérable évêque de St. Boniface, nous avions tous, je crois, des larmes aux yeux.

L'événement le plus remarquable de la journée a été sans contredit le dîner Il y avait au delà de mille couverts ; le menu était des plus somptueux et les appetits des mieux aiguisés. C'était un diner "sans cérémonie," c'est-à-dire un diner d'écoliers. Vers la fin du repas, la fanfare ayant commencé à jouer un air populaire, un ancien chantre du collége s'avisa d'entonner la chanson. C'était un coup de théâtre comme je n'en ai jamais vu. Dans un clin d'œil, mille voix s'étaient jointes à la première et chantaient avec un entrain impossible à décrire les chants du bon vieux temps.

Après le diner une heure de récréation, puis la distribution solennelle des prix. Mgr. Raymond le vénérable supérieur du Séminaire, a alors répondu en termes choisis au discours de Mgr. Taché et à l'adresse de M. le juge Papineau.

Monseigneur Moreau l'a suivi. Tout ce que l'on fait pour le séminaire de St. Hyacinthe, a-t il dit, on le fait pour moi. Mgr. Moreau, qui est élève du Séminaire de Nicolet a rappelé ensuite les bons rapports qui ont toujours existé

entre cette maison et le séminaire de St Hyacinthe.

Mgr. Fabre, évêque de Montréal l'Hon. M. Ouimet. Surintendant de l'Instruction Publique, Mr. le juge Bourgeois. le Revd. M. Strain, curé de Lynn Maine, E. U. adressèrent aussi la parole.

Nouvelles Canadiennes.

On compte qu'il y a actuellement 10,000 ouvriers sans ouvrage à Québec et à Lévis.

—

Une correspondance adressée de Paris au *Boston Journal* fait de grands éloges du département canadien de l'exposition universelle.

—

Un certain nombre de membres de la Société St. Jean Baptiste de Québec se proposent d'organiser une fête en l'honneur de Lord Dufferin, lorsqu'il y reviendra en témoignage de l'amitié qu'il a toujours manifestée pour les Canadiens Français.

—

L'assemblée générale des Zouaves Pontificaux Canadiens a eu lieu le premier de juillet à Sorel.

Les citoyens de cette ville avaient préparé une démonstration splendide, une des plus brillantes dont on ait honoré l'Union Allet en ce pays.

—

M Masson, député de Terrebonne, dont la santé est mauvaise depuis quelque temps, vient de partir pour l'Europe, d'après l'avis de ses médecins, pour son rétablissement. Nos souhaits les plus sincères accompagnent M. Masson pour un voyage heureux et son prompt retour parmi nous.

—

Lord Dufferin dont le terme d'office expire sous peu, doit retourner en Angleterre, au mois de Septembre.

Le correspondant à Londres de la *Gazette*. de Birmingham, lui écrit ce qui suit à ce sujet :

" Lord Dufferin revient du Canada vers la fin du présent mois et très vraisemblablement il sera bien reçu par tout le monde. Il a été le plus heureux administrateur de la Puissance et les Canadiens doivent être très peinés de le perdre. J'ai ouï dire que les hommes de son parti politique lui préparaient une réception. Ses services néanmoins, sont tels qu'ils doivent lui concilier les sympathies de tous les partis.

—

Il y a eu à la fin du mois dernier un grand jubilé musical à Montréal auquel prirent part un nombre considérable de corps de musique de différentes parties du pays. La fête fût magnifique et se termina par un concert qui avait a tiré un concours de pas moins de 8000 personnes. Tout s'était passé à merveille jusque là : mais *l'harmonie* cessa aussitôt que fût commencée l'adjudication des prix dont les principaux furent décernés aux : Corps de musique Indépendant, connu sous le nom de Corps de musique de la cité de Montréal, dirigé par M. Ernest Lavigne $800 ; Corps de musique de Hamilton, $400 ; Corps de musique de Notre Dame de Beauport, dirigé par M. Joseph Vézina, $300 ; Corps de musique Hardi, de Montréal, $400

Il y eut de fortes manifestations de désaveu dans la salle. Les corps de musique d'Hamilton, Ottawa, Québec et London, protestèrent tout haut et remirent les prix qui leur avaient été adjugés.

La presse ne fût pas plus *d'accord* que les virtuoses sur le mérite respectif des exécutants, et le Corps de la Cité de Montréal, qui a obtenu le prix, à lancé un défi de $5.000 à tous les mécontents. Les arbitres seraient choisis aux Etats Unis. C'était là le seul moyen de mettre fin à ce discordant concert.

Le Corps de Musique de Hamilton vient de relever le gant pour la somme de $1,200, ainsi que les drapeaux gagnés à Montréal par l'Harmonie de la cité On jouerait à Toronto.

NOUVELLES LOCALES.

—M. E. Coblentz a ouvert un magasin à la Pointe de Chênes.

—L'annexe de l'Hôpital de St. Boniface est à peu près terminée.

—Le pensionnat de St. Boniface doit être agrandi pendant la vacance.

—Une nouvelle maison a été construite sur la rue Aubert.

—Le temps est toujours beau, et la récolte à la plus belle apparence.

—Le Révérend M. Desjardins, de l'archevêché, est parti samedi pour Québec.

—La fermeture des classes a lieu aujourd'hui, à l'Académie des filles de Winnipeg.

—On a repris les travaux de construction de l'Eglise de Ste. Anne des Chênes.

—M Warren de Montréal, a accordé l'orgue de la cathédrale de St. Boniface.

—M. Félix Chénier, M.P.P. de la Baie St. Paul, était en ville ces jours ci.

—Il y a des tourtes en abondance, les chasseurs s'en donnent à cœur joie.

—M. Rowan, Ingénieur du Pacifique canadien est arrivé samedi à Winnipeg.

—M. G. McMicken est revenu la semaine dernière de sa visite à Ontario.

—La malle de Ste. Anne des Chênes vient maintenant le lundi et retourne le mardi.

—Il est question de l'érection d'un moulin à farine et d'un moulin à carder la laine à St. Boniface.

—La distillerie de MM. C. W. Radiger et L. H Erb, à la Pointe Douglas, est en opération.

—M. F. H. Maisonville, officier de l'accise est entré en fonctions la semaine dernière.

M Alex Kittson a transporté son magasin dans le bloc Morris, rue Principale à Winnipeg.

—M. E. E. Richard, M. P., pour Mégantic, doit faire une excursion tout prochainement à Manitoba.

—Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de St. Boniface doit partir de Montréal pour Manitoba le 23 courant.

—M. W. Palmer Clark a été nommé à l'agence des sauvages du Traité No. 5, à Norway House.

—La nouvelle descente de la traverse à St. Boniface préparée par M. Robert Tait est une bonne amélioration.

—Les bateaux apportent une grande quantité de lisses d'acier pour l'embranchement de Pembina.

—La distribution des prix au Pensionnat de St. Boniface a eu lieu le courant.

—Pendant la vacance commencée le premier juillet le bureau du Protonotaire n'est ouvert que de dix à midi.

—Plusieurs citoyens de la Rivière-au-Rat sont venus pour se procurer le bois nécessaire à la construction de l'église de la localité.

—M. Charles Meunier, de la Baie St. Paul, est de retour de St. Jérôme. P. Q ; il était accompagné de M. Sénécal de St. Henri de Montréal.

—Le Rév. M. Giroux était ici cette semaine : il est chargé de la desserte de la paroisse de Lorette, en l'absence du Rév. M. Quevillon.

—Le Grand Voyer de St. Boniface a convoqué chaque citoyen à se rendre sur le chemin le 15 juillet avec une pelle, une bêche et un pic.

—Un sauvage détenu au pénitentier s'est évadé le 2 courant, et a été repris sur la réserve de St. Peter le cinq. Pendant ces trois jours il n'y a vécu que de fraises.

—M Joseph Cauchon fils de Son Excellence le Lieut.-gouverneur, a pris possession de sa magnifique propriété à St Boniface, appartenant autrefois à M. John Grant, de St. Charles.

—Austin et McKenny accusés de vol sur la personne de George Walker ont subi leur procès sommaire devant le Juge en chef et ont été acquittés, la preuve n'étant pas suffisante.

—Un bon nombre de familles canadiennes sont arrivées des Etats de l'Est depuis une quinzaine de jours La plupart ont déjà acheté ou pris des terres, et trouvent le pays beaucoup plus beau qu'on ne leur avait représenté.

—Il a été concédé 101,300 acres de terrain depuis le premier Janvier de cette année au 15 mai dernier. Pendant la période correspondante de 1877, le nombre d'acres ne s'élevait qu'à 32,187.

—C'est vendredi dernier qu'à eu lieu la clôture des classes à St. Vital. Le Rév. P. Tissot, le Rév. Frère Ferron et le Surintendant assistaient à l'examen qui a fait honneur aux élèves et à l'institution si bien dirigée par les Sœurs de la Charité.

—La fête de l'indépendance des Etats Unis a été célébré le quatre courant à Pembina et à la Grande Fourche. La compagnie des troubadours qui était à Winnipeg ces jours derniers a donné une représentation ce jour là à Pembina. Elle devait aussi jouer à Emerson quelques jours après.

—M. Richard Downs, est arrivé ces jours derniers, de Lévis, P.Q., pour se fixer ici. Riche, dit-on, de plusieurs milliers de piastres, ce monsieur veut établir une ferme modèle. Il est actuellement à visiter la Province, et sera bientôt suivi de plusieurs autres citoyens de Levis.

—Les employés du cirque venus ici dernièrement sont dans un embarras sérieux. Le propriétaire Hagar et le gérant Dwyer, ont emporché toutes les recettes et décampé lestement. Les employés au nombre d'une vingtaine se trouvent sur le pavé, sans le sou, avec de jolis comptes de pensions à solder.

—Notre confrère du *Daily Free Press* est entré samedi dans sa cinquième année d'existence. Toute petite feuille à son origine, son format s'est agrandi de temps à autre, et on peut dire qu'il a marché de pair avec les progrès de la Province Le succès d'un journal quotidien dépend beaucoup des nouvelles et informations qu'il fournit chaque jour à ses lecteurs, et sous ce rapports le *Daily Free Press* ne faillit pas à sa tache. Les dépenses qu'il fait pour se procurer des dépêches télégraphiques sont aussi appréciées du public.

—Aucun risque.—*L'Huile Eclectric de Thomas ! Vaut dix fois son pesant d'or. En savez-vous quelque chose ? Sinon, c'est le temps de l'essayer.* Le mal ne peut résister à l'application de cette huile. C'est la medecine à meilleur marché qui ait été inventée. Une dose a guéri un mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri des *bronchites.* Une valeur de cinquante cents a guéri un vieux rhume. Une ou deux bouteilles ont guéri de mauvais cas de maladie des rognons et hémorrhoïdes. De six à huit applications guériront n'importe quel cas d'écorchures ou d'inflammations d'estomac. Une bouteille a guéri un mal de dos qui durait depuis huit ans. Daniel Clark, de Brookfield, Tioga County. Pa., dit : " J'ai fait trente milles pour me procurer une bouteille de votre huile, qui avait effectué une guérison merveilleuse d'un membre dévié, par six applications seulement." Un autre qui avait eu l'asthme depuis des années dit : " Je n'ai qu'une demi bouteille de cinquante cents de reste, et $100 ne me l'ôterait pas si je croyais ne plus en avoir."

Rufus Robinson, de Munda, N.-Y., écrit : " Une demi bouteille de votre huile éclectrique a fait recouvrer la voix à une personne qui n'avait prononcé un seul mot depuis cinq ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit : " Votre huile éclectrique m'a guéri d'une bronchite dans une semaine."

Cette huile est faite et composée de six des meilleures huiles qui soient connues. Elle peut être employée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et produira les mêmes résultats, et est considérée comme supérieure à ce qui ait jamais été inventé. En fesant usage de cette huile elle vous épargnera beaucoup de douleurs et beaucoup d'argent.

Se Méfier des contrefaçons.—Demandez l'huile Eclectrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de *S. N. Thomas* soit sur l'envelope et les noms de Northrop & Lyman empreints sur la bouteille Vendu par tous les détailleurs de médecines. Prix 25 cts.

NORTHROP & LYMAN, Toronto, nt. Propriétaires pour la Puissance du Canada.

Note —*Electrique*.—Choisie et électrifiée.

COURRIER DE L'ETRANGER.

—

On lit dans l'*Univers*.

Notre correspondant de Rome nous envoie la traduction du discours prononcé par le Pape en réponse à l'adresse de M. le général Kanzler, ministre des armes, qui, admis à l'audience le 6 juin, déposait entre les mains du Saint-Père les nombreuses adresses de fidélité des zouaves pontificaux étrangers et lui présentait, en même temps les membres présents à Rome de ce vaillant corps d'armée.

Cet admirable discours a produit sur tous ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre, il produira partout la plus profonde impression.

—

L'impression produite en Europe par l'ouverture solennelle de notre Exposition et les fêtes qui l'ont accompagnée, a été extraordinaire, nous écrit-on de Paris. Les journaux étrangers nous reviennent pleins de cette impression produite par l'éclat de notre fête industrielle et artistique.

Les anglais font néanmoins entendre une plainte qui ne saurait nous offenser, car elle est dignement exprimée Ils se souviennent que c'était à l'Angleterre de convier les nations à une grande réunion artistique et industrielle, et ils déplorent que leur gouvernement ait laissé passer son tour. Néanmoins, ils ont la franchise et la loyauté de se réjouir de notre succès. Et la presse unanime invite les citoyens anglais à rendre visite à l'exposition de Paris.

Les journaux autrichiens et hongrois sont pleins d'étonnement. Ils ne se doutaient point que la France fut capable de se relever si vite. Et ils applaudissent à notre guérison

Les allemands conservent un silence expressif. On ne saurait à Berlin être satisfait d'un succès qui remet la France au premier rang parmi les nations de l'Europe. Cependant il nous revient que les gens sages commencent, en Allemagne, à blâmer l'abstention décrétée par le gouvernement. En présence de la considérable importance qu'a prise subitement notre exposition, on commence à se demander, chez nos voisins, s'il n'eut pas été à la fois plus profitable et plus digne d'accepter l'invitation de la France.

Au point de vue politique, la décision prise par l'Allemage est une simple maladresse ; au point de vue commercial, elle est une faute de première classe.

L'exposition de Paris est, dès à présent lancée à fond de train, et aura le plus brillant succès qu'une nation puisse rêver.

NAISSANCE

A St. Boniface, le 6 courant, la dame de M. François Parent, peintre, un fils.

Mis a l'Enclos

DE ST BONIFACE.

Un cheval sous poil rouge, âgé d'environ huit (8) à dix (10) ans ayant les deux pattes de derrière blanche et celle de devant à gauche blanche. Le propriétaire est prié de venir le reclamer en payant les frais.

R. G. DESAUTELS.

Gardien d'enclos

St. Boniface, 4 Juillet, 1878.

—

IMPOUNDED.

At the pound of St. Boniface a red horse aged about eight or ten years old with a white spot on the forehead, and the two back legs white. The owner can have the same by proving property and paying expenses.

R. G. DESAUTELS,

Pound Keeper.

St. Boniface, July 4th, 1878. 3t

Bureaux du Gouvernement,
Winnipeg, 15 Juin, 1878.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être juges de paix, pour le comté de Marquette ouest :

A. E. Smalley et George Mowat, de Westbourne, Ecuyers.

Pour le comté de Marquette Est :

Adam Boyle, de la rivière au Tabac, Ecuyer.

Pour être préposé à l'émission des licences de mariages en conformité de la 40ième Vict. cap. 10 des statuts de Manitoba :

Frederick T. Bradley, Ecuyer, J. P., de West Lynne.

Pour être grand voyer en conformité de la 40ième Vict. cap. 18.

Pour l'arrondissement scolaire de Meadow Lea par les présentes érigé en district pour les fins de travail de corvée :

George Lipsett, Ecuyer.

Pour le district de Grassmere, pour les fins du travail de corvée :

Angus Fraser, gentilhomme en remplacement de Peter McArthur, qui a résigné.

Pour le district pour les fins du travail de corvée ayant pour limite nord la ligne de division entre les paroisses de St. Peter et St. Clement ou la ligne du lot de Wm. Cochrane jr. et pour limite sud le numéro quarante-deux dans la paroisse de St. Clement :

John Scarry, gentilhomme.

Pour être gardien d'enclos pour la division électorale de St. Clement :

Michæl Hoben, gentilhomme.

PROCLAMATION.

Canada—Province de Manitoba.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

Joseph Cauchon,
Lieut.-Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le cinquième jour du mois de Juin et à chacun de vous.

Salut.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le cinquième jour du mois de Juin auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mercredi le septième jour du mois de Septembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable Joseph Cauchon, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le vingt-huitième jour de mai dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit et de Notre Règne la Quarante-et-unième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincail.

Tarif des taux de péage qui seront collectés sur la traverse de la rivière rouge entre Winnipeg et St. Boniface ouest, avec les reglements, pénalités, etc., en vertu de la 41ième Victoria, Cap. 22 des statuts de Manitoba.

Le tarif des taux de péage et les règlements ci dessous sont adoptés quant aux Traverses de la Rivière Rouge entre Winnipeg et St. Boniface Est.

1. Le tarif des prix de passage, payable d'avance, est comme suit, savoir :

Pieton, aller et retour..........	5 cts
" un seul passage........	3 "
Cavalier avec mule ou un cheval un passage..................	10 "
Animaux libres, sauf les moutons, cochons et poulins de l'année suivant la mère...	8 "
Moutons et cochons, par tête..	3 "
Charette tirée par un seul animal, aller	12½ "
Charette tirée par deux animaux........	15 "
Buggy ou wagon, quatre roues, un seul animal.......	15 "
Wagon, ou quatre roues, tiré par deux animaux.........	25 "
Carosse	25 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux.........	50 "
Piéton traversant la nuit entre (9) heures du soir et (6) heures du matin, un passage......................... .	10 "

Dans toute autre cas on pourra exiger double du prix du passage ordinaire.

2. Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises.

EXEMPTIONS.

3. Ne paieront pas de passage les personnes et les effets suivants :

Les membres du clergé et les sœurs de la charité ; 2o. Le Lt.-gouverneur et son aide de camp, les membres du Gouvernement ; tous les employés du gouvernement provincial en course de service ; 3o. Les troupes de Sa Majesté en marche, (les partis de tir exceptés) ; 4o. Les enterrements et tout ce qui en fait partie. Le traversier sera tenu de traverser les personnes énumérées ci-dessus sans exiger aucune rémunération, que ces personnes soient à pied, en voiture ou à cheval.

4o (1) Le bateau-traversier commencera ses traverses à six heures du matin chaque jour et continuera jusqu'à neuf heures du soir.—Il ne restera pas plus de dix (10) minutes à la fois d'un côté ou de l'autre de la rivière, de façon à ce qu'il y ait une traverse tous les quinze minutes, et quatre traverses par heure, excepté les jours de dimanche, durant la messe. Mais le traversier devra alors tenir son petit bateau à la disposition des pietons qui voudront traverser durant ce temps.

(2.) Le traversier sera tenu d'avoir toujours en aucun temps un esquif, attaché au bateau-traversier prêt à toute éventualité.

(3.) Lorsque le bac, pour une cause exceptionnelle et inévitable, sera forcément retenu sur un des côtés de la rivière, plus que le temps prescrit, le traversier devra sans délai traverser les piétons qui le désireront.

(4.) (1) La nuit, entre neuf (9) heures du soir et six heures du matin, le traversier devra toujours avoir une chaloupe ou bateau pour traverser les piétons.

5o. Les bateaux ainsi que les abords et côtes de la traverse devront toujours et en tout temps être tenus en bon ordre et à la disposition du public.

6o La traverse commencera lors qu'il y aura possibilité et continuera à se faire depuis le 1er Mai jusqu'au premier jour de novembre. Si elle commence plus tôt et se ferme plus tard selon la saison le traversier pourra alors collecter deux fois le taux de péage ordinaire.

7o Quand avant le premier jour de Mai et après le premier jour de Novembre, il devient dangereux pour le public de traverser sur aucune des rivières pour quelleque cause que ce soit, le traversier quand il en sera requis devra prêter assistance à toute personne traversant à pied ; et tel traversier pourra exiger un taux de péage extra de 10 centins pour aller. Mais le traversier ne sera pas obligé d'assister aucune personne comme susdit avant six heures du matin et plus tard que sept heures P.M. dans le printemps et avant sept heures du matin et après cinq heures P.M. à l'automne. Les priviléges du traversier quant aux limites de sa traverse en haut et en bas sont et resteront telles que mentionnées dans sa licence.

8 La présente Cedule sera affichée dans les deux langues en tout temps dans des endroits apparents des bateaux traversiers.

9 "Sur le rapport du Ministre agissant comme Ministre des Travaux Publics le Conseil recommande que les règlements touchant les traverses licenciées entre Winnipeg et St. Boniface Est. et St. Boniface Ouest fassent partie de la licence en chaque cas, et que les traversiers soient respectivement passibles d'une amende n'excédant pas *Vingt piastres* pour toute infraction des termes et conventions énumérées dans chaque Licence," le traversier pourra exiger double prix durant le service de nuit.

SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE ENTRE LE FORT GARRY ET ST. BONIFACE OUEST.

6. Le tarif des taux de péage sur l'Assiniboine, payable d'avance, est comme suit, savoir :

Piétons, aller et retour.........	4 cts.
Piétons, un seul passage.	2 "
Cavalier avec mule ou cheval, un passage................	5 "
Animaux libres sauf les moutons cochons, poulins de l'année suivant la mère....	5 "
Moutons et cochons, par tête.	1 "
Charrette tirée par un seul animal............................	10 "
Charrette tirée par deux animaux...........	15 "
Boggy ou wagon quatre roues, un seul animal....	15 "
Wagon, ou quatre roues, tiré par deux animaux	20 "
Carosse	20 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux	50 "
Piétons traversant la nuit entre dix heures et demie du soir et cinq heures et de mie du matin, un passage.	5 "

Dans tous les cas, le traversier pourra exiger double prix durant le service de nuit.

7 Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises

EXEMPTIONS.

8. Les Membres du Clergé et les Sœurs de la Charité ; 2o. Le Lieutenant-Gouverneur et l'Aide de Camp de Son Honneur ; Les membres du Gouvernement ; tous les employés du gouvernement provincial en course de service ; le Surintendant des Travaux Publics ; le Shérif ; les messagers du gouvernement et les connetables en course de service ; 3o. Les troupes de Sa Majesté en marche, (les partis de tir exceptés ;) 4o. Les enterrements et tout ce qui en fait partie. Le traversier sera tenu de traverser les personnes énumérées ci-dessus sans exiger aucune rénumération.

4. Lorsque le bac, pour une cause exceptionnelle et inévitable, sera forcément retenu sur un des cotés de la rivière, plus que le temps prescrit, le traversier devra sans déla traverser les piétons qui le désireront.

5. La nuit entre neuf (9) heures du soir et six heures du matin le traversier devra toujours avoir une chaloupe ou bateau pour traverser les piétons.

6. Les bateaux ainsi que les abords et côtes de la traverses devront toujours et en tout temps être tenus en bon ordre et à la disposition du public.

7. La traverse commencera lorsqu'il y aura possiblité et continuera à se faire depuis le premier de Mai jusqu'au premier jour de Novembre Si elle commence plus tôt et se ferme plus tard selon la saison le traversier pourra alors collecter deux fois le taux de péage ordinaire.

8. Quand avant le premier jour de Mai et après le premier jour de Novembre, il devient dangereux pour le public de traverser sur aucune des rivières pour quelque cause que ce soit, le traversier quand il en sera requis devra prêter assistance à toute personne traversant à pied et tel traversier pourra exiger un taux de péage extra de 10 centins pour aller Mais le traversier ne sera pas obligé d'assister aucune personne comme susdit avant six heures du matin et plus tard que sept heures PM. dans le printemps et avant sept heures du matin et après cinq heures P.M à l'automne. Les priviléges du traversier quant aux limites de sa traverse en haut et en bas sont et resteront telles que mentionnes dans sa licence.

9 La présente cédule sera affichée dans les deux langues en tout temps dans des endroits apparents des traversiers et à la traverse de chaque côté de la rivière.

10. "Sur le rapport du Ministre agissant comme Minisire des Travaux Publics le Conseil recommande que les règlements touchant les traverses licenciees entre Winnipeg et St. Boniface Est et St. Boniface Ouest fassent partie de la licence en chaque cas, et que les traversiers soient respectivement passibies d'une amende n'excédant pas *Vingt piastres* pour toute infraction des termes et conventions énumérées dans chaque Licence."

Pénalités.

En vertu des dispositions de l'acte plus haut cité, des amendes et des penalités pour violation d'aucun des règlements en conformite du dit acte, seront établies comme suit :

1o Toute personne se servant d'un langage obscène ou étant desordonnée, ou ivre sur aucun des bateaux traversiers encourra une amende n'excédant pas cinq piastres pour chaque offence.

2o. Toute personne traversant par la force, sur un bâteau traversier sans payer le prix exigé, ou éludant autrement le paiement du dit prix encourra une amende n'excédant pas cinq piastres pour chaque offence.

3o. Toute personne interrompant volontairement et malicieusement le service des traverses publiques, encourra, pour chaque offense, une amende n'excédant pas cent piastres ($100.00.)

4o. Tout traversier coupable d'avoir violé aucun des règlements etablis et ceux qui pourraient être établis ou ne remplissant pas les termes et conditions de sa license encourra pour chaque offense une amende n'excédant pas vingt piastres.

5o. Il sera permis au Lieutenant Gouverneur en Conseil en donnant trois mois d'avis au traversier en faute d'amender et de revoquer la licence pour toute traverse si les conditions d'icelle ne sont pas remplies, ou si telle licence a été obtenue par fraude ou sous de fausses représentations ou par erreur

Pour copie conforme.

AIMÉ GÉLINAS,
Greffier du Conseil Exécutif.

Règlements définissant la méthode d'emmagasiner et d'empaqueter les composés explosifs, pour assurer la plus grande sureté, et prescrivant la manière dont ces matières explosives pourront être transportées sur chemin de fer, bateaux à vapeur, et par les charretiers ordinaires.

Le comité du conseil a eu en sa considération le rapport suivant du Procureur-Général, concernant les règlements définissant la méthode d'emmagasiner et d'empaqueter les composés explosifs pour plus de sureté et prescrivant la manière de la transporter en chemins de fer, bateaux à vapeur et par les charretiers ordinaires, en vertu de la 35 Vict. chap. 20 et ses amendements

1o. La nitro glycerine liquide ou poudre de dynamite liquide, ou coton à poudre, ne devront sous aucune forme et en aucune circonstance être transportés dans des voitures publiques ou par un charretier ordinaire.

2o. La nitro-glycerine, sous toutes ses formes peut-être transportée, à l'état de congélation par des voitures ordinaires autre que par les chemins de fer ; Pourvu toutefois que les paquets qui contiennent telle nitro glycerine soient placés dans des boites ou refrigérateurs constamment entourés de glace, lorsque sous la direction d'un fréteur ordinaire ; et telle nitro-glycerine sera sous la charge d'une personne compétente, fournie par le consignataire, et sera sous son contrôle tout le temps qu'elle sera aux soins d'un charretier ordinaire

3o. La nitro glycerine sous toutes ces formes peut-être transportée à l'état de congélation par les compagnies de chemin de fer, dans des chars qui seront pour le transport exclusif de telle nitro glycerine ; Pourvu toutefois que les paquets contenant telle nitro glycerine soient durant le transport constamment entourés de glace, sous la direction de la compagnie de chemin de fer qui transporte telle nitro glycerine, et sous la charge d'un agent compétent, fourni par le consignataire Tel agent en aura le contrôle tout le temps qu'elle sera à la charge de la compagnie la transportant, lequel devra se tenir tout le temps dans le char dans lequel telle matière explosive est transportée.

4o. La nitro glycerine ne devra sous aucune de ses formes, et en aucun temps être transportée par un charretier ordinaire, dans aucune voiture publique ou train à l'usage des passagers, en tout ou en partie.

5o. Le coton à poudre pulverisé, à l'état de compression et d'humidité, et toutes les poudres explosives sèches connues communément comme explosifs puissants, tel que la dualin la poudre *giant*, le *rend-rock* la dynamite &c, faits en tout ou en partie de nitro glycerine peuvent être transportés par des charretiers ordinaires dans des voitures publiques et par des compagnies de chemins de fer sur des trains de frêt, dans des boites de bois ne contenant pas audessus de cent livres (100) et pas moins de cinq livres de ces matières explosives ; Pourvu toutefois que telle matières explosives soient empaquetees dans de la sciure sèche comme suit :

Quant en gros volume telles matières explosives seront entourées de tous côtés par au moins (3) trois pouces de sciure sèche, entre la poudre et la surface intérieure de la boite. Quant en cartouche, chaque cartouche sera entouree de tout côté de sciure sèche et toutes les interstices entre chaque cartouche, et un espace d'au moins un pouce entre le côté extérieur de telle cartouche et la surface intérieure de la boite, seront emplis de sciure sèche Chacune de ses boites sera marquée lisiblement, sur au moins (3) trois de ses côtés, du nom de son contenu et des mots "*Explosif Dangereux*", de manière qu'elles soient immédiatement vues par ceux qui doivent les mouvoir.

6o. Tous les explosifs fulminants à létat liquide peuvent être transportés dans des voitures, ou dans des trains qui ne servent pas au transport des passagers, dans des barils de bois à l'épreuve de l'eau : Pourvu toutefois que tels barils à l'épreuve de l'eau soient placés dans des boites de bois emplies de sciure de bois, lesquelles boites seront marquées de la manière prescrite pour les explosifs secs dans le règlement No 5

7 Les grosses capsules à percussion, ou explosives, ou autres substances, dont l'explosion par le feu pourrait faire partir les poudres décrites dans les règlements plus haut ne devront en aucun cas être transportées dans le même char de chemins de fer avec telles poudres ou dans aucune voiture plus près de cinquante pieds de telle voiture.

8o. La nitro glycerine sous toutes ses formes peut être mise dans des magasins bâtis sur un plan approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil à au moins un mille des limites d'aucune cité, ville ou village, ou à au moins un quart de mille des grands chemins ou des residences : Pourvu toutefois que les paquets qui contiennent telle nitro glycerine soient tenus constamment dans la glace et à l'état de congélation sous la surveillance et les soins d'un agent fourni et payé par le consignataire ou le propriétaire d'icelle, pendant le temps que telle nitro glycerine est sous sa surveillance et sous ses soins et l'inspecteur devra en tout temps avoir accès au magasin.

Le comité approuve la recommandation plus haute

Copie conforme.

AIMÉ GÉLINAS.
Greffier du Conseil Exécutif.